



PREJ Béziers

Cour d'appel de Montpellier : une mission à haut risque menée avec un professionnalisme

Le 28 janvier 2026

Une mission d'extraction judiciaire récente a, une nouvelle fois, mis en lumière les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles nos collègues sont contraints d'exercer leurs missions. Les risques encourus apparaissent aujourd'hui inacceptables, tant pour la sécurité des agents que pour la gestion des personnes détenues.

Cette mission consistait à assurer la prise en charge de plusieurs détenus en vue de leur présentation devant la Cour d'appel de Montpellier, avec deux personnes extraites depuis Perpignan et deux autres depuis Béziers.

Dès l'arrivée à la CA de Montpellier, l'un des détenus a sollicité l'autorisation de fumer. En l'absence de toute possibilité matérielle permettant de répondre favorablement à cette demande, celle-ci a été refusée. Les audiences se sont ensuite enchaînées et se sont prolongées dans le temps. Aucun détenu n'ayant pu fumer durant cette période, la tension est progressivement montée.

Lors du trajet retour, une détenue prise en charge à Perpignan a été prise d'un malaise à bord du véhicule. Les agents ont été contraints d'effectuer une halte sur une aire de repos, la détenue présentant des vomissements. Après avoir déposé les deux détenus à Béziers, la mission s'est poursuivie avec le dernier détenu, dont le mécontentement était de plus en plus marqué. Celui-ci refusait son placement en geôle dans le VTD, multipliait les demandes de changement de place et renouvelait ses exigences pour pouvoir fumer.

Face à l'impossibilité de satisfaire ces demandes, le détenu a adopté un comportement d'une extrême violence. Il a porté de nombreux coups sur la porte de la geôle avec ses menottes, s'est montré constamment agité, a frappé à plusieurs reprises avec l'épaule et a mis en danger l'intégrité du véhicule et des agents, le tout avec un flot constant d'injures et de menaces.

Le risque que la porte cède étant réel, les agents ont pris une décision responsable et professionnelle en procédant à un arrêt de sécurité afin de poser la ceinture abdominale au détenu afin de limiter ses mouvements. Lors de l'ouverture de la porte, le détenu s'est retranché dans un angle de la geôle du VTD et a porté plusieurs coups de pied à un agent. Malgré l'extrême étroitesse des lieux, qui rendait l'intervention particulièrement difficile et dangereuse, les agents sont parvenus à maîtriser l'individu.

On pourrait croire que l'incident s'arrêterait là, mais il n'en fut rien. Ce détenu allait alors cracher sur le même collègue qui avait reçu le coup de pied précédemment, profitant de l'espace qui se trouve entre la porte de la geôle et le montant. Puis les insultes et menaces reprirent de plus belle, allant même jusqu'à dire que « Amra avait raison, et qu'il aurait dû en tuer plus ».

L'UFAP UNSa Justice du PREJ de Béziers tient à saluer le sang-froid, la maîtrise et le professionnalisme exemplaires de l'ensemble des agents engagés sur cette mission.

Cet événement rappelle une réalité préoccupante : nos collègues accomplissent des missions toujours plus risquées, avec des moyens humains et matériels souvent insuffisants et sous des contraintes permanentes.

Le bureau local UFAP UNSa PREJ Béziers